



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 64199

Texte de la question

M Jose Rossi attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports. En effet, après sept ans de travaux et de concertation, les ministères concernés ont abouti à un projet de réforme de leur statut. Ce texte prévoit la revalorisation des fins de carrière des inspecteurs ainsi que, notamment, un mode de recrutement ouvert à d'autres corps de la fonction publique. Ces dispositions offrent l'avantage de présenter un nouveau débouché à de nombreux fonctionnaires intéressés par cette fonction qui s'ouvre de plus en plus à des politiques sociales en direction des jeunes les plus défavorisés. Alors que cette réforme fait l'objet d'un accord entre l'État et les personnels concernés aucune mesure n'est intervenue à ce jour. Il lui demande si elle entend mettre en œuvre, et dans quels délais, ce nouveau statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Les statuts particuliers des inspecteurs et des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs sont actuellement définis par le décret no 74-903 du 25 octobre 1974 modifié en 1977. Ce décret a institué un corps des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs et un corps des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est exact que de nouveaux projets de statuts ont été élaborés, à la fois pour tenir compte des évolutions intervenues ces dernières années dans les missions du ministère de la jeunesse et des sports, pour intégrer un certain nombre de dispositions du statut général des fonctionnaires de l'État promulgué en 1984, et pour mieux adapter la carrière de ces personnels aux responsabilités qu'ils assurent. Ces projets ont été préparés en étroite concertation avec les organisations syndicales concernées. Ils font actuellement l'objet d'un examen au niveau interministeriel et une décision sera prise prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Rossi Jos](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64199

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5180